



Le Maire

Le Havre, le - 2 JAN. 2024

Monsieur le Député,


En réponse à votre courrier du 24 octobre dernier, je tenais à vous remercier pour l'intérêt que vous portez au patrimoine maritime et portuaire havrais. La ville du Havre veille et accompagne depuis de nombreuses années les structures qui conservent et valorisent les collections, les archives et le patrimoine flottant remarquable.

La Ville fut membre fondateur avec la Région Normandie en 2017 de l'établissement public de coopération culturelle French Lines & Compagnie, qui conserve l'héritage des compagnies maritimes françaises. Soucieux de l'avenir de l'établissement, nous avons fait appel à un cabinet de conseil pour réaliser une étude de préfiguration. Les conclusions du rapport ont permis au conseil d'administration de retenir l'orientation de la réalisation d'un centre de ressources et de valorisation. La direction de l'établissement sera missionnée l'année prochaine pour travailler sur la programmation et la réalisation de ce projet.

De plus, la ville du Havre et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole s'associent, à l'occasion du déménagement des associations du patrimoine maritime et portuaire, aujourd'hui localisées dans le hangar 1 de la Pointe de Floride, dans la réalisation et la consolidation d'un site qui donnera à voir également les collections rassemblées des associations. Le lieu choisi sur le quai de la Réunion, entre le magasin Décathlon et le centre des Congrès permettra de rendre les collections plus accessibles et visibles au grand public afin d'en assurer une valorisation efficace et pérenne.

J'espère que ces éléments d'information répondront à vos interrogations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Edouard PHILIPPE

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
55 rue de la République
76700 HARFLEUR